

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Supprimer seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bourgogne-Franche-Comté dont vous dépendez.

la Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté

14, rue Violet
25000 Besançon
03 81 47 95 14

bfcbesancon@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET L'AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUEL ARBOISIEN

Cure d'Arbois
6 bis rue du Vieux-Château
39600 Arbois
03 84 66 12 52

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'Ancien Ermitage d'Arbois

(Jura)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'ancien Ermitage qui surplombe Arbois et veille sur sa ville et ses habitants depuis le Moyen-Âge est en danger.

La chapelle est un témoin précieux de l'histoire d'Arbois. C'est au cours de la guerre de Dix ans, motivée par le désir de Richelieu de conquérir la Franche-Comté, que les Arboisiens se mettent en 1639 sous la protection de la Vierge Marie et font le vœu d'une Neuvaine annuelle avec procession solennelle, si Arbois était épargnée, ce qui fut le cas. Cette tradition est accomplie depuis plus de 400 ans.

La chapelle apparaît comme un élément patrimonial important de l'identité des Arboisiens.

LE PROJET DE RESTAURATION

La chapelle, plusieurs fois agrandie et reconstruite au cours des siècles, menacée de s'effondrer depuis la disparition du bâtiment de l'orphelinat auquel elle s'adossait jusqu'en 1985. Un terrain en remblai sur lequel reposent les fondations de la nef, altéré par un séisme en 2006, puis par une alternance de pluies diluviennes et

de sécheresse, provoque l'accroissement de nombreuses fissures dangereuses dans le bâtiment.

Les travaux prévus sont :

- la reprise des fondations
- la stabilisation de la bâtisse
- les aménagements extérieurs : toiture, rafraîchissement de l'ensemble des façades
- les aménagements intérieurs

NOTRE PATRIMOINE A BESOIN DE NOUS !

Le montant des travaux reste conséquent. C'est pourquoi nous ouvrons une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine. Chaque donateur (habitant, entreprise, association, ami du patrimoine), bénéficiera de déductions fiscales incitatives. La Fondation pourra apporter un financement complémentaire. Vous pouvez faire un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation.

Mobilisons-nous !

Montant des travaux	99 500 €
Objectif de collecte	41 500 €
Début des travaux	Printemps 2020

Credit photos © Fondation du patrimoine



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

L'Ancien Ermitage d'Arbois

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/61560
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'Ancien Ermitage d'Arbois

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre